

**Comté de Lotbinière
Municipalité Saint-Sylvestre**

Assemblée spéciale du conseil de Saint-Sylvestre tenue **le 23 mars 2015**, à 20 heures, à la Salle Bonne Entente, sous la présidence du maire monsieur Mario Grenier, et à laquelle sont présents les conseillers suivants : Roger Couture, Roland Gagné, Maryse Lapointe, Étienne Parent

Raynald Champagne et Gilbert Bilodeau absents.

Points à l'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Dérogation mineure pour Gaétan Therrien
3. Achat d'une partie de terrain à Gaétan Therrien
4. Avis de motion
5. Levée de l'assemblée

Résolution numéro 38-2015

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Résolution numéro 39-2015

Dérogation mineure pour Gaétan Therrien

Attendu que la municipalité de Saint-Sylvestre effectuera des travaux d'égout en 2015 ; qu'une route de contournement doit être prévue ;

Que la municipalité désire aller de l'avant avec une rue permanente dans le secteur de la rue Létourneau et donnant accès à la rue Delisle ;

Que la municipalité désire acquérir une superficie de 414.6 m² (lot projeté 5 676 037) sur la propriété de monsieur Gaétan Therrien;

Que le comité consultatif en urbanisme a pris connaissance du dossier;

Que la municipalité de Saint-Sylvestre a procédé à des vérifications auprès de l'aménagiste et urbaniste de la MRC de Lotbinière ainsi qu'auprès du notaire monsieur Alain Bolduc ;

Qu'une municipalité peut rendre dérogatoire pour des raisons d'utilités publiques (rues, égouts), d'améliorations et de sécurité ;

En conséquence, il est proposé par Roger Couture, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre aménagera une rue de 12 mètres de largeur au lieu de 15 mètres sur le lot projeté 5 676 037;

Que le terrain de monsieur Gaétan Therrien (lot projeté 5 676 036) passera de 1455.2 m² à 1040.6 m² ;

Que cette modification de superficie n'affectera pas l'autorisation de construire ; que tout autre règlement devra être respecté ; que les travaux seront effectués en 2015.

Résolution numéro 40-2015

Achat du terrain de Gaétan Therrien

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre acquière de Gaétan Therrien, 207, rang Beurivage à Saint-Sylvestre, l'immeuble suivant, savoir ;

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot projeté cinq millions six cents soixante-seize mille trente-sept (lot projeté 5 676 037) au cadastre du Québec, circonscription de Thetford pour une superficie de 414.6 m² ;

Que cet immeuble est sans bâtisse, circonstance et dépendances ;

Que cette acquisition soit faite pour le prix cinq mille dollars (\$ 5 500) plus taxes payable en 2 versement égaux répartis sur deux ans, soit 2015 et 2016;

Que Mario Grenier, maire et Ginette Roger, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient, comme ils sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, l'acte que ci-dessus, à payer la considération, à convenir des autres clauses, charges et conditions, à signer pour et au nom de la municipalité les autres documents utiles ou nécessaires pour donner entier effet à la présente résolution et généralement faire le nécessaire.

Avis de motion

Roger Couture, conseiller, donne avis de motion qu'il y aura un projet de règlement décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux de réfection de la Rue Principale, incluant la fourniture et l'installation de conduites d'égouts.

Levée de l'assemblée à 20 heures 30 minutes, l'ordre du jour étant épuisé.

Adopté à la séance du 13 avril 2015.

Maire

Secrétaire-trésorière

Je, Mario Grenier, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Maire